

CONDITIONS PARTICULIÈRES DU SERVICE D'AGENT TRADEMARK CLEARINGHOUSE

Version en date du 10/03/2014

DEFINITIONS :

Abused DNL (Domain Name Labels) : *Labels de Noms de Domaine dont l'enregistrement a été considéré comme abusif par une décision de justice ou une décision UDRP, pouvant être enregistrés dans la TMCH et permettant de bénéficier du Service Trademark Claims.*

Agent TMCH : *Personne physique ou morale agissant pour le compte du Titulaire de Marque afin de réaliser l'inscription de sa (ou ses) Marque(s) dans la TMCH et son suivi.*

Fichier SMD : *Chaque Marque enregistrée dans la TMCH est associée à un fichier SMD (Signed Mark Data) qui contient les informations précises sur la Marque et garantit l'accès à la période de Sunrise et à la période de Trademark Claims.*

Label de Marque : *Une Marque enregistrée dans la TMCH est associée à un label correspondant au nom exact de la Marque ainsi qu'à neuf labels additionnels (afin de prendre en compte différentes syntaxes).*

Marque : *Marque de commerce dûment enregistrée et valide dans une juridiction (INPI, OHMI, OMPI ...), marque protégée par une loi ou un traité, marque validée par un tribunal.*

Notification TMCH : *Notification envoyée au Titulaire de Marque durant la période de Sunrise ou la période de Trademark Claims pour lui signifier qu'un Nom de Domaine correspondant à l'un de ses Labels de Marque a été enregistré par un tiers.*

Nouveaux gTLDs : *Nouvelles extensions génériques (.mail, .help, .download...), géographiques (.paris, .bzh, .nyc...) ou relatives à des marques (.google, .sony, .ovh...) lancées à partir de fin 2013 par des registres accrédités par l'ICANN.*

Opérateur de Base de Données : *Entité désignée par l'ICANN pour exploiter et gérer la base de données relatives aux Marques enregistrées dans la TMCH.*

Service Trademark Claims : *Ce service fait suite à la période initiale Sunrise. Il s'agit d'un service de notification – mandaté par l'ICANN pour tous les nouveaux gTLDs – qui avertit à la fois le titulaire de Nom de Domaine et le Titulaire de Marque d'infractions potentielles. Le titulaire de Nom de Domaine reçoit un avis l'avertissant d'une tentative d'enregistrement d'un Nom de domaine correspondant à une Marque enregistrée dans la TMCH. Si après avoir reçu et accusé de réception de cet avis, le titulaire du Nom de Domaine poursuit la procédure d'enregistrement de Nom de Domaine, le Titulaire de Marque est informé de cet enregistrement et peut prendre les mesures qu'il juge approprié afin préserver ses droits.*

Sunrise : *Désigne une période initiale de minimum trente (30) jours avant que les Noms de Domaine dans un Nouveau gTLD soient proposés au grand public permettant aux Titulaires de Marque(s) de protéger le(s) Nom(s) de Domaine correspondant à leur(s) Marque(s). Pour pouvoir profiter de cette période limitée de pré enregistrement, le Titulaire de Marque doit avoir enregistré sa Marque dans la TMCH.*

Titulaire de Marque : *Personne physique ou morale propriétaire, licencié ou cessionnaire d'une Marque.*

TMCH (Trademark Clearinghouse) : *Service de protection des Marques mis en place par l'ICANN dans le cadre du lancement des Nouveaux gTLDs.*

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Particulières, complétant les Conditions Générales de Service d'OVH, ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles OVH permet d'enregistrer, de renouveler et de gérer la (ou les) Marque(s) du Client dans la TMCH.

Toute demande d'enregistrement d'une Marque dans la TMCH implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Particulières par le Client.

Les présentes Conditions Particulières prévaudront sur les Conditions Générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2 : MANDAT ET DESCRIPTION DU SERVICE

Le Client donne mandat à OVH, agissant en tant qu'Agent TMCH, pour :

- enregistrer sa Marque dans la TMCH ;
- télécharger et utiliser le Fichier SMD associé à sa Marque ;
- agir à son nom dans le cadre des procédures de règlement des litiges de la TMCH ;
- exécuter toute autre obligation nécessaire à l'exécution des présentes.

Le Client reconnaît et accepte :

- qu'à compter de l'activation de sa Marque (Marque vérifiée et validée), les données le concernant y compris celles relatives à sa Marque peuvent être transmises à l'Opérateur de Base de Données, à l'ICANN et à l'organisme en charge de la TMCH afin de générer les Notifications TMCH ;
- qu'OVH est responsable de la réception et du transfert des Notifications TMCH et des sélections faites dans l'interface utilisateur de la TMCH pour son compte (sélections qui pourraient entraîner la non-réception des Notifications TMCH) ;
- qu'OVH n'est pas autorisée à transférer les informations relatives à sa Marque à un autre Agent de la TMCH ou à tout autre tiers.

OVH agissant en tant qu'Agent TMCH fournit au Client les services suivants :

- Vérification de l'éligibilité de la Marque à la TMCH ;
- Montage du dossier d'enregistrement de la Marque dans la TMCH ;
- Enregistrement de la Marque dans la TMCH ;
- Mise à jour des données de la Marque dans la TMCH ;
- Transmission des Notifications TMCH.

Il est rappelé que la fourniture des services précités nécessite une collaboration active entre OVH et le Client. En conséquence, les Parties s'engagent à agir de bonne foi au regard de leurs obligations contractuelles réciproques et prendre toute mesure en vue de la réalisation des objectifs du présent Contrat.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE D'OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et toute la diligence nécessaire à la fourniture d'un Service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art.

Le Client est informé que l'enregistrement de sa Marque sera soumis à vérification par l'organisme en charge de la TMCH et que celle-ci ne sera validée que si elle répond aux conditions d'éligibilité à la TMCH. Dès lors, OVH ne peut pas garantir la validation et l'enregistrement effectif de la Marque du Client dans la TMCH. A ce titre, OVH est soumise à une obligation de moyen.

Le Client reconnaît expressément que l'enregistrement de sa Marque dépend des informations et des pièces qu'il aura transmises à OVH.

OVH s'engage à tenir régulièrement informé le Client :

- de l'état d'avancement de son dossier ; et
- de tous évènements, informations, documents ou méthodes qui seraient utiles à la bonne exécution du Contrat.

OVH est soumise à une obligation permanente de conseil dans le cadre de la réalisation du Service.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

Le Client déclare et garantit qu'il est le propriétaire, licencié ou cessionnaire de la Marque et plus largement qu'il dispose du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes. Il déclare et garantit à ce titre avoir pris toutes dispositions utiles et d'usage pour s'assurer de la titularité des droits nécessaires à la conclusion et l'exécution des présentes.

En conséquence, il s'engage à relever et garantir intégralement OVH de toute condamnation, frais (notamment de conseils et de procédure) et accessoires qui pourrait être mis à sa charge, soit à raison du défaut de titularité de l'ensemble des droits nécessaires à la conclusion et l'exécution des présentes, soit plus généralement à raison de l'inexactitude des déclarations et garanties consenties ci-dessus.

Le Client reconnaît que la fourniture d'informations erronées ou incomplètes peut entraîner le rejet de sa demande d'enregistrement dans la TMCH ou la résiliation du Contrat.

Le Client s'engage à fournir à OVH une adresse email valide (à tenir à jour sous sa responsabilité) afin notamment de recevoir les Notifications TMCH. A ce titre, OVH ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de non réception des Notifications TMCH par le Client.

Le Client déclare avoir pris connaissance et s'engage à respecter les dispositions des contrats suivants :

- Termes et Conditions pour les Titulaires de Marque (<http://www.trademark-clearinghouse.com/sites/default/files/files/downloads/Terms%20and%20Conditions%20for%20Trademark%20Holders.pdf>);

- Procédures de Résolution des Litiges de la Trademark Clearinghouse (<http://trademark-clearinghouse.com/dispute>).
- Politique de confidentialité (<http://trademark-clearinghouse.com/content/privacy-notice>)

ARTICLE 5 : DUREE DU CONTRAT, RENOUELLEMENT ET RESILIATION

Les présentes sont conclues à compter du paiement du prix par le Client et sont valables pour toute la durée de l'enregistrement de la Marque dans la TMCH y compris la durée d'un éventuel renouvellement.

OVH se réserve le droit de résilier le Contrat en cas :

- de défaut de titularité des droits sur la Marque par le Client;
- de fourniture d'informations erronées ou incomplètes par le Client ;
- de la perte des droits sur la Marque par le Client (expiration, cession, déchéance de la Marque...).

Le contrat est résilié de plein droit à son échéance. Il peut être renouvelé à partir du site <http://www.ovh.com>, moyennant le versement par le Client du prix correspondant.

Chaque Partie peut résilier de plein droit et sans indemnité le contrat en cas de force majeure subsistant plus de trente (30) jours.

Dans tous les autres cas de manquement par l'une des Parties à l'une ou l'autre de ses obligations au titre du Contrat non réparé dans un délai de quinze (15) jours à compter soit d'un courrier électronique adressé par la plaignante notifiant les manquements en cause, soit de toute autre forme de notification faisant foi adressée par ladite Partie, le contrat sera résilié de plein droit, sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

La date de notification de la lettre comportant les manquements en cause sera la date du cachet de la poste, lors de la première présentation de la lettre.

ARTICLE 6 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs applicables au Service d'Agent TMCH sont disponibles sur le site <http://www.ovh.com>.

Le Client sera informé par courrier électronique de l'enregistrement de sa Marque dans la TMCH. Dès lors que l'enregistrement de sa Marque est confirmée par OVH, le Client ne pourra prétendre au remboursement même partiel de son paiement et ce quelle que soit l'issue du processus de validation.

Une modification de l'enregistrement de la Marque tel que le changement :

- du nom de la Marque ;
- du nom du Titulaire de Marque ;
- de la juridiction ;
- des classes de produits et services ;

- de la description des produits et services ;
Sera considérée comme un nouvel enregistrement soumis à un nouveau paiement.

ARTICLE 7 : RETRACTATION

Par dérogation aux dispositions de l'article 14 des conditions générales de service, les modalités de rétractation ne sont pas applicables au Service. OVH rappelle en effet que le Service ne peut être souscrit que par des professionnels, ceux-ci ne pouvant se prévaloir des dispositions du Code de la consommation.